

Éduquer un enfant à devenir un adulte responsable et heureux n'est pas une mince tâche, c'est un contrat. Éduquer un enfant qui présente une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, c'est un double défi. Il est donc important d'être accompagné tout au long de cette aventure. Une aventure exigeante certes, mais qui peut être fort enrichissante.



*LA PERSONNE AU CŒUR DE NOTRE ACTION
UN DÉFI DE TOUS LES JOURS*

INTRODUCTION

Chers parents,

Vous jouez un rôle primordial dans l'intégration et la participation sociales de votre fils/fille qui présente une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

Les services qui sont offerts au public, les garderies, les écoles, les centres culturels et de loisirs ainsi que les services de santé sont des ressources que votre enfant devrait pouvoir utiliser au besoin. Afin de faciliter votre rôle, voici un aperçu des ressources et des services offerts par la communauté et le réseau de la santé et des services sociaux, à toute personne vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

Bonne lecture, en espérant que ce guide ressources sera pour vous une boussole vous dirigeant vers les services requis.

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS UTILISÉES	6
QUELQUES DÉFINITIONS	7
La déficience intellectuelle (DI)	7
Les troubles envahissants du développement (TED)	7
L'intégration sociale	8
La participation sociale	8
LES CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)	10
Pour la région Châteauguay-Suroît	10
Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu	10
COMMENT LES INTERVENANTS DES ORGANISMES OU DES ÉTABLISSEMENTS PEUVENT-ILS RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DE VOTRE ENFANT?	11
LES SERVICES DE RÉADAPTATION DU SUD-OUEST ET DU RENFORT (SRSOR)	12
Mission	12
À qui s'adressent les services?	12
LA GAMME DES SERVICES	13
Le service d'accès, d'évaluation et d'orientation	13
Le service d'adaptation/réadaptation spécialisé à la personne DI ou TED	13
Le service d'adaptation/réadaptation spécialisé en contexte d'intégration résidentielle	14
Le service d'adaptation/réadaptation spécialisé en contexte d'intégration au travail.....	15
Le service d'adaptation/réadaptation spécialisé en contexte d'intégration communautaire	15
Le service d'assistance éducative spécialisée à la famille et aux proches	16
Le service de soutien spécialisé aux partenaires.....	16
CONSEILLÈRE À LA FAMILLE	17
VOS DROITS	17
RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES	18
Qui peut présenter une plainte?	18
À qui adresser votre plainte?	18
Puis-je obtenir de l'aide pour formuler ma plainte?	19
COMITÉ DES USAGERS	20
L'INFORMATION, LE SOUTIEN, L'ENTRAIDE	21

LES ASSOCIATIONS	22
Les associations de parents d'enfants présentant une DI ou un TED.....	22
<i>Pour la région Châteauguay-Suroît</i>	22
<i>Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	22
Organismes communautaires	24
<i>Pour la région Châteauguay-Suroît</i>	24
<i>Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	24
LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)	25
Où faire garder vos enfants? En milieu familial? En garderie?	
Ou en milieu scolaire?	25
L'aide financière aux parents pour la garde de leur enfant.....	26
La garde en milieu scolaire.....	26
LE RÉPIT, LE DÉPANNAGE ET LE GARDIENNAGE	27
Répit	27
Dépannage	27
Gardiennage.....	27
Où trouver les gardiens?.....	28
<i>Pour la région Châteauguay-Suroît</i>	28
<i>Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	28
L'ÉCOLE	29
Classe régulière ou classe spéciale?	29
Où mon enfant peut-il apprendre à devenir un adulte responsable et le plus autonome possible?.....	29
Votre enfant a-t-il son programme d'intervention personnalisé?	30
Les commissions scolaires	31
Répertoire des commissions scolaires	32
<i>Pour la région Châteauguay-Suroît</i>	32
<i>Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	32
LE TRAVAIL	33
Le programme socioprofessionnel	33
L'intégration au travail.....	34
Les services externes de main-d'œuvre (SEMO)	34
LES SERVICES RÉSIDENTIELS	35
Vous désirez un de ces services pour votre enfant?	35
Milieu de vie (à la maison)	35
<i>Le programme de maintien à domicile</i>	35
<i>Le programme d'adaptation du domicile</i>	35

LES LOISIRS	36
La vignette d'accompagnement touristique et de loisir	36
LE TRANSPORT ADAPTÉ	37
L'école, les loisirs, le travail... Comment s'y rendre?.....	37
Qui est admissible?	38
<i>Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	38
<i>Pour la région Châteauguay-Suroît</i>	39
Carte québécoise à l'accompagnement	41
<i>Critères pour la personne présentant une DI ou un TED</i>	41
<i>Procédures</i>	42
Vignette de stationnement.....	43
Adaptation du véhicule	43
LE SOUTIEN FINANCIER	44
Les allocations familiales	44
Les déductions fiscales	44
Le programme sécurité à l'emploi (aide sociale)	45
<i>Pour la région Châteauguay-Suroît</i>	45
<i>Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu</i>	45
Prestations de compassion de l'assurance-emploi.....	46
Équipements et fournitures.....	46
Frais de transport.....	46
Adaptation du véhicule	46
Adaptation du domicile	46
LES AUTRES ORGANISMES	47
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).....	47
Le Centre montréalais de réadaptation (CMR)	47
Le Curateur public	48
Santé physique.....	49
Équipement spécialisé	50
Les fondations.....	51
BIBLIOGRAPHIE	52
NOTES	53

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

CH	Centre hospitalier
CHSC	Centre hospitalier de soins de courte durée
CHSLD	Centre hospitalier de soins de longue durée
CRDI	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
CSSS	Centre de santé et des services sociaux (anciennement CLSC)
CTA	Centre de travail adapté
DI	Déficience intellectuelle
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PI	Plan d'intervention
PIP	Plan d'intervention personnalisé (scolaire)
PSI	Plan de services individualisé
PSIS	Programme support à l'intégration sociale
RAC	Résidence à assistance continue
RI	Ressource intermédiaire
RLSSS	Réseau local de services de santé et de services sociaux
RTF	Ressource de type familial
SAHT	Service d'apprentissage aux habitudes de travail
SEA	Service d'éducation des adultes
SEMO	Services externes de la main-d'œuvre
SRSOR	Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort
TED	Trouble envahissant du développement

QUELQUES DÉFINITIONS

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (DI)

La déficience intellectuelle n'est pas quelque chose que vous avez, comme les yeux bleus, un mauvais cœur, être petit ou mince.

La déficience intellectuelle n'est pas une maladie physique ou mentale, mais un état de fonctionnement particulier qui apparaît durant l'enfance et qui est caractérisé par des limitations tant au niveau de l'intelligence que des habiletés adaptatives (ex. : socialisation).

La définition la plus utilisée nous vient de l'Association américaine sur le retard mental (AAMR 2002) qui se lit comme suit : « *Le retard mental est une incapacité caractérisée par des limitations significatives du fonctionnement intellectuel et des limitations significatives des habiletés adaptatives conceptuelles, sociales et pratiques. Cette incapacité se manifeste avant l'âge de 18 ans.* »

LES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (TED)

Dans la plus récente version du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-4), les personnes vivant avec un TED sont caractérisées par des déficiences qualitatives, sévères et envahissantes dans plusieurs secteurs du développement, soit les interactions sociales, les communications verbales et non verbales et le caractère restreint, stéréotypé et répétitif des centres d'intérêt et des comportements.

La rubrique des TED regroupe :

- Le trouble autistique;
- Le syndrome d'Asperger;
- Le trouble envahissant du développement non spécifié.

L'INTÉGRATION SOCIALE

« Certains auteurs définissent l'intégration sociale comme étant le fruit des attitudes, des gestes et des actions qui permettent à une personne de vivre en harmonie dans sa communauté. »

*Michelle Comeau,
Université de Montréal*

Une personne est socialement intégrée lorsqu'elle peut accéder aux mêmes services et exercer les mêmes droits et privilèges que ses concitoyens. Elle entretient des relations interpersonnelles dans les différentes sphères de vie et a l'autonomie de prendre ses propres décisions sur les différentes facettes de sa vie (autodétermination).

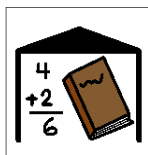
LA PARTICIPATION SOCIALE

Plus récemment, le MSSS a publié une autre politique s'ajoutant à l'intégration sociale et qui implique la participation sociale de la personne.

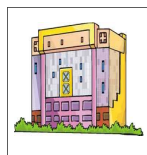
« (...) la participation sociale implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité; elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable (...) »

« La participation sociale peut prendre diverses formes, travail rémunéré, investissement humain et financier dans une entreprise ou dans un projet communautaire, entraide et bénévolat, engagement dans les institutions démocratiques, etc. »

Habituellement, nous avons accès aux services suivants :



Éducation



**Centre de santé
et de services sociaux**



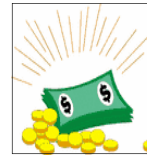
Loisirs



Service de garde



Service résidentiel



Soutien financier



Transport



Travail

**Survient une déficience ou une problématique,
l'accès devient difficile ou interdit.**

**QUOI DEMANDER?
OÙ?
COMMENT?**

Le CSSS est la porte d'entrée des services sociaux...

Pour obtenir, entre autres, les services du centre de réadaptation en déficience intellectuelle couvrant votre territoire, vous devez vous adresser à votre CSSS. Par ailleurs, il existe aussi les associations de parents qui tendent à répondre aux besoins de soutien émotif, d'information et d'accompagnement pour la défense des droits.

LES CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)



Les CSSS constituent la porte d'entrée du réseau de la santé et des services sociaux. Ils offrent principalement des services médicaux et psychosociaux à l'ensemble de la population. Vérifiez auprès de votre CSSS quels services sont offerts aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

Toute demande de soutien ou de service au réseau doit, dans un premier temps, être adressée au CSSS. Les intervenants sont en mesure d'acheminer votre demande vers les ressources appropriées.

Les CSSS du territoire couvert par Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort sont :

Pour la région Châteauguay-Suroît	Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu
Centre de santé et de services sociaux du Suroît 150, rue Saint-Thomas Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6C1 Téléphone : 450 371-9920 poste 2184	Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu-Rouville 978, boul. du Séminaire Nord Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1E5 Téléphone : 450 358-2572
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent 28, rue Gale Ormstown (Québec) J0S 1K0 Téléphone : 450 829-2321	
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon 200, boul. Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8 Téléphone : 450 699-2425	
Centre de santé et de services sociaux Vaudreuil-Soulanges 490, boul. Harwood Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7H4 Téléphone : 450 455-6171	

COMMENT LES INTERVENANTS DES ORGANISMES OU DES ÉTABLISSEMENTS PEUVENT-ILS RÉPONDRE AUX BESOINS PARTICULIERS DE VOTRE ENFANT?

Plan d'intervention individualisé (PII)

Le personnel de la ressource choisie évaluera les besoins de votre enfant et, avec vous, bâtira le plan d'intervention individualisé.

Le plan d'intervention individualisé est donc un plan d'action écrit, réaliste et précis.

Plan de services individualisé (PSI)

Le PSI est la planification et la coordination de l'ensemble des services individuels (plusieurs PI) qui sont nécessaires à l'intégration et à la participation sociales d'une personne. Ces services doivent respecter ses besoins et ses centres d'intérêt et peuvent provenir de différents organismes.

Le PSI comprend autant de plans d'intervention qu'il y a de domaines où la personne a des besoins particuliers.

SRSOR

Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort



MISSION

La mission des CRDI s'inscrit dans un contexte légal. L'article 84 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux confirme que :

« La mission d'un CRDI est d'offrir des services d'adaptation ou de réadaptation et d'intégration sociale à des personnes qui, en raison de leur déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement, requièrent de tels services de même que les services d'accompagnement et de support à l'entourage de ces personnes.

À cette fin, l'établissement qui exploite un tel centre reçoit, sur référence, les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement; il s'assure que leurs besoins soient évalués et que les services requis leur soient offerts à l'intérieur de ses installations ou dans leur milieu de vie, à l'école, au travail ou à domicile ou, si nécessaire, il s'assure qu'elles soient dirigées le plus tôt possible vers les centres, les organismes ou les personnes les plus aptes à leur venir en aide. »

À notre mission première, qui est d'assurer des services aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, se sont ajoutés des services spécialisés à la clientèle ayant un trouble envahissant du développement.

Ces services d'adaptation et de réadaptation sont offerts sur référence aux personnes et à leur entourage qui comprend la famille et les différents milieux qu'elle fréquente.

À QUI S'ADRESSENT LES SERVICES?

Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort offrent des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, habitant sur le territoire des CSSS suivants :

- Haut-Richelieu-Rouville
- Du Haut-Saint-Laurent
- Jardins-Roussillon
- Du Suroît
- Vaudreuil-Soulanges

LA GAMME DES SERVICES

Les services sont dispensés par des intervenants travaillant en interdisciplinarité et sont généralement offerts pour des périodes de temps ou épisodes de service qui tiennent compte de la demande de la personne, de ses besoins et de facteurs personnels et environnementaux. La dispensation de service ou d'intervention peut prendre la forme de plan de services ou de plan d'intervention ou de toute autre forme convenue entre les ressources du CRDI, la personne, sa famille ou son représentant légal.

LE SERVICE D'ACCÈS, D'ÉVALUATION ET D'ORIENTATION

Notre établissement reçoit sur référence les demandes de service et procède aux évaluations requises pour :

- déterminer l'éligibilité de la personne aux services;
- identifier, à partir des besoins de la personne, les services spécialisés qui sont requis;
- orienter la personne vers les services appropriés du CRDI;
- référer, s'il y a lieu, vers les autres dispensateurs de service requis.

LE SERVICE D'ADAPTATION/RÉADAPTATION SPÉCIALISÉ À LA PERSONNE DI OU TED

Ce service a comme objectif de favoriser le développement optimal de la personne, son épanouissement et son bien-être personnel et de contribuer à réduire les situations de handicap afin qu'elle puisse réaliser des activités et exercer des rôles sociaux valorisants. Il comprend les activités visant à :

- établir le bilan fonctionnel de la personne pour l'ensemble de ses aptitudes et habitudes de vie;
- rendre disponibles les évaluations professionnelles en fonction des besoins d'adaptation et de réadaptation de la personne;
- identifier les écarts significatifs de fonctionnement de la personne (développement et situation de handicap), en lien avec son projet personnel;
- mettre en place les interventions d'adaptation et de réadaptation et proposer des aménagements de l'environnement visant à réduire ces écarts (personne-environnement);

- élaborer le plan de services ou le plan d'intervention individualisé en fonction du projet personnel de la personne et convenir d'un plan d'accompagnement et d'intervention dans le contexte d'intégration approprié;
- réviser les divers plans.

LE SERVICE D'ADAPTATION/RÉADAPTATION SPÉCIALISÉ EN CONTEXTE D'INTÉGRATION RÉSIDENIELLE

En contexte d'intégration résidentielle, divers milieux de vie substitués à la famille naturelle sont disponibles, notamment :

- la ressource de type familial (RTF), (famille d'accueil pour enfant et résidence d'accueil pour adulte);
- la ressource intermédiaire (RI);
- la résidence à assistance continue (RAC).

Pour les enfants, ces milieux résidentiels substitués sont généralement considérés comme temporaires. Pour les adultes, ces milieux de vie deviennent souvent permanents.

Selon le niveau d'intensité requis par l'intervention, les services résidentiels se définissent comme suit :

Service intensif d'adaptation et de réadaptation en milieu résidentiel spécialisé (RAC)

Ce service permet d'évaluer et d'intervenir de manière intensive auprès de la personne afin de la stabiliser et de la réorienter vers un milieu de vie le plus naturel possible.

Service résidentiel spécialisé en milieu de vie substitut (RI)

Ce service offre un milieu résidentiel spécialisé adapté à la personne ayant des besoins nécessitant une intervention soutenue et permanente.

Service résidentiel en milieu de vie substitut (RTF)

Ce service offre un milieu de vie résidentiel substitut se rapprochant le plus possible d'un milieu naturel, adapté à l'âge, aux besoins de la personne et intégré à sa communauté.

LE SERVICE D'ADAPTATION/RÉADAPTATION SPÉCIALISÉ EN CONTEXTE D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Le service d'intégration au travail vise à offrir aux personnes l'aide nécessaire au développement de leur capacité de travail et de leur autonomie fonctionnelle pour qu'elles soient en mesure d'intégrer, si telle est leur volonté, le marché du travail, tout en assurant un arrimage avec les services relatifs à l'intégration socioprofessionnelle des autres secteurs (emploi, formation professionnelle, etc.). Le service spécialisé d'accessibilité à l'emploi assuré par notre établissement se définit comme suit :

- évaluer les centres d'intérêt socioprofessionnels de la personne;
- évaluer son potentiel d'employabilité;
- développer ses compétences, ses centres d'intérêt, ses attitudes, ses habitudes et les habiletés sociales lui assurant la plus grande intégration possible au monde du travail ou le maintien de son emploi;
- développer dans le milieu des attitudes et des stratégies favorisant l'intégration et la participation sociales de la personne;
- intervenir d'une manière intensive afin de stabiliser et de réorienter la personne vers un milieu de travail le plus intégré possible.

LE SERVICE D'ADAPTATION/RÉADAPTATION SPÉCIALISÉ EN CONTEXTE D'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

En relation avec l'intégration communautaire, le service assuré par notre établissement s'adresse autant à la personne qu'à la communauté. Il vise à sensibiliser, informer et soutenir la communauté environnante de la personne, afin qu'elle développe une meilleure connaissance de la personne vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et vienne à créer des liens de réciprocité avec elle. En ce qui a trait à la personne, par la réalisation d'activités valorisantes, ce service permet de :

- développer des centres d'intérêt et de faire l'apprentissage de nouvelles connaissances par le biais d'activités réalisées dans les divers milieux de vie de la personne (ex. : milieux de garde, écoles, loisirs, etc.);
- développer des compétences et des habitudes sociales pour une plus grande intégration sociale selon les possibilités des milieux;
- favoriser l'intégration et la participation sociales par des contacts avec les milieux les plus intégrés possible en fonction des opportunités qui se présentent;

- favoriser l'éveil de la personne à son environnement;
- découvrir, expérimenter et explorer différents programmes par des approches sensorielles ou autres;
- développer et maintenir ses centres d'intérêt;
- donner l'occasion de faire des choix;
- préserver ses acquis;
- répondre à ses besoins relationnels, affectifs et de confort de base.

LE SERVICE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE SPÉCIALISÉE À LA FAMILLE ET AUX PROCHES

Essentiellement, ce service vise à apporter une aide directe et soutenue aux parents et aux proches, lorsque la situation le requiert, dans la réalisation des activités d'apprentissage ou d'encadrement dont la personne a besoin. Ce service vise à :

- reconnaître et renforcer les compétences de la famille, à stimuler le développement de la personne et à favoriser son intégration;
- soutenir la fratrie et les autres proches dans la compréhension et dans leur relation avec la personne;
- assister les parents dans leurs nombreuses démarches visant l'intégration de la personne;
- collaborer au développement du réseau de soutien à la famille;
- répondre aux besoins de la famille en matière de répit spécialisé, de dépannage, de prévention de placement, de situations de crise et d'urgence afin de favoriser le maintien de la personne dans son milieu naturel.

LE SERVICE DE SOUTIEN SPÉCIALISÉ AUX PARTENAIRES

Afin de viser une pleine intégration et participation de la personne présentant une DI ou un TED, notre établissement collabore étroitement avec des partenaires de différents secteurs d'activités : éducative, sociale, de santé, travail, communautaire et associative. Ce service vise à :

- soutenir le développement des compétences des milieux ou des partenaires à poursuivre le développement de la personne;
- soutenir les milieux afin de faciliter l'intégration de la personne;
- soutenir les milieux dans l'adaptation de leurs services;
- réviser les divers plans.

CONSEILLÈRE À LA FAMILLE

Une conseillère à la famille est disponible pour répondre aux besoins des parents et les accompagner dans les différentes étapes ou démarches que peut susciter la vie auprès d'une personne (enfant ou adulte) présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.

Vous pouvez la joindre du mardi au jeudi au numéro suivant : **450 692-1010, poste 333.**

VOS DROITS

La nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux régit l'ensemble des centres de réadaptation, centres hospitaliers et autres établissements et organismes du réseau. Cette loi vient renforcer vos droits en tant qu'usager d'un service. Ces droits reconnus sont :

- Avoir accès au dossier de votre enfant;
- Recevoir l'information sur les services et les ressources disponibles;
- Bénéficier de services adéquats, personnalisés et continus sur les plans scientifiques, humains et sociaux;
- Être informé de l'état de santé de votre enfant, des différentes options qui s'offrent, ainsi que des risques et conséquences des traitements;
- Choisir le professionnel et l'établissement (en tenant compte des ressources disponibles);
- Donner ou refuser son consentement aux soins, participer aux décisions.

Lorsque vous avez le sentiment qu'un manquement a été commis à l'endroit de votre enfant ou encore que ses droits n'ont pas été respectés, pour résoudre le problème, abordez franchement la question avec les personnes concernées. Vous pouvez également utiliser le régime d'examen des plaintes.

RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES

En tant que personne ayant des besoins particuliers, vous pouvez avoir besoin, un jour ou l'autre, de nos services. Vous souhaitez alors être accueillie, traitée et aidée avec respect et compétence. Ce sont là des attentes légitimes.

Dans la plupart des cas, les usagers sont satisfaits des services reçus. Cependant, certains services peuvent quelquefois présenter des lacunes. Vous pouvez avoir le sentiment qu'un manquement a été commis à votre endroit ou encore que vos droits ne sont pas respectés. Pour résoudre le problème, il vous suffit généralement d'aborder franchement la question avec l'employé concerné ou son supérieur immédiat.

Si votre insatisfaction persiste, vous pouvez alors vous adresser à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services qui sera alors responsable d'examiner votre situation.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE PLAINTE?

Tout usager peut présenter une plainte. On entend par usager, toute personne qui reçoit, a reçu ou aurait dû recevoir des services des SRSOR. Le représentant d'un usager peut également porter plainte.

À QUI ADRESSER VOTRE PLAINTE?

Votre plainte peut être formulée verbalement ou par écrit à la commissaire dont les coordonnées sont :

Madame Danièle Gagnon
SRSOR
315, rue MacDonald, bureau 105
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3
450 928-5149 ou sans frais au **1 800 347-8051**

Dans les 5 jours suivant sa formulation à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, vous recevrez un avis de réception. La commissaire disposera de 45 jours pour compléter l'examen de votre plainte. Votre plainte sera traitée dans le respect de vos droits, avec transparence, objectivité et impartialité et en toute confidentialité. Au cours de l'examen, le service concerné sera invité à exprimer son point de vue. Votre collaboration pourrait être sollicitée pour participer à un processus de médiation afin de tenter de trouver une solution à vos insatisfactions. Une fois l'analyse de votre plainte complétée, vous serez informé, ainsi que le service concerné, des conclusions et des mesures visant à corriger la situation, le cas échéant.

Toutefois, si vous êtes en désaccord avec les conclusions de la commissaire, il vous sera possible de vous adresser au :

Protecteur du citoyen
1080, côte du Beaver Hall, 10e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2Z 1S8
514 873-2032 ou sans frais au **1 800 463-5070**
www.protecteurducitoyen.qc.ca

La loi interdit toute forme de représailles à l'endroit des personnes qui présentent une plainte ou qui ont l'intention de le faire. Si de tels incidents se produisent, communiquez immédiatement avec la commissaire locale aux plaintes à la qualité des services des SRSOR : **450 928-5149** ou **sans frais 1 800 347-8051**.

PUIS-JE OBTENIR DE L'AIDE POUR FORMULER MA PLAINTÉ?

La commissaire locale aux plaintes à la qualité des services peut vous aider à formuler votre plainte et à effectuer toute démarche relative à son examen. Vous pouvez également être assisté et accompagné par :

- La personne de votre choix (parent, ami, quelqu'un en qui vous avez confiance);
- Le centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de la santé et des services sociaux des usagers de la Montérégie. Ce service est gratuit et confidentiel - **450 347-0670** OU **1 800 263-0670**;
- Le comité des usagers des SRSOR : **450 348-6121, poste 2407**.

COMITÉ DES USAGERS

Le comité des usagers, selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), est globalement le gardien du respect des droits des usagers des établissements publics. Aux SRSOR, le comité des usagers est composé de parents comme vous, élus par vous, qui travaillent avec nous pour vous, et dont le fils ou la fille reçoit des services des SRSOR.

Il a pour fonction :

- Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
- Défendre les droits et l'intérêt collectif des usagers ou à la demande d'un usager, ses droits, en tant qu'usager auprès de l'établissement ou toute autre autorité compétente;
- Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire déposer une plainte.

Pour joindre le comité des usagers ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez au :

450 348-6121, poste 2407

L'INFORMATION LE SOUTIEN L'ENTRAIDE

Vous êtes submergés par une foule de questions, vous cherchez un endroit pour échanger avec d'autres parents... Vous avez besoin d'information, de soutien...

Les associations sont là pour vous aider. Vous pourriez bénéficier de l'entraide et de l'expérience des parents de ces associations. Voir « Les associations », page 22.

Les professionnels de la santé et des services sociaux sont aussi en mesure de vous fournir de l'information, du support et des services d'entraide. Communiquez avec le CSSS de votre territoire.

LES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS PRÉSENTANT UNE DI OU UN TED

Les associations de parents sont des organismes sans but lucratif qui travaillent à promouvoir et à défendre les droits et l'intérêt des personnes et à informer et soutenir les familles.

Les associations de parents qui couvrent notre territoire sont :

Pour la région Châteauguay-Suroît	Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu
L'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO) 100, rue Sainte-Marie La Prairie (Québec) J5R 1E8 Téléphone : 450 659-6519	Association des parents en déficience intellectuelle et physique (APDIP) C. P. 294 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Z4 Téléphone : 450 347-2324
La Rescousse C. P. 47031 Châteauguay (Québec) J6K 5B7 Téléphone : 450 692-9754 Télécopieur : 450 692-9754	Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région ALPHA 608, 12 ^e Avenue Richelieu (Québec) J3L 5J9 Téléphone : 450 658-9869
Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud et Montréal (Mandat spécifique pour la clientèle TED pour la Montérégie) APEDRSM 360, rue Cherbourg Longueuil (Québec) J4J 4Z3 Téléphone : 450 679-9310 Courriel : apedrsm@apedrsm.org	

Quatre associations voisines possèdent un centre de documentation important où vous pouvez emprunter des livres et des vidéos traitant de multiples facettes de la déficience intellectuelle ou du trouble envahissant du développement.

Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI)

633, boul. Crémazie Est, bureau 100
Montréal (Québec) H2M 1C9
Téléphone : 514 381-2307
Site Internet : www.delegation.ca/amdi/

Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)

3958, rue Dandurand
Montréal (Québec) H1X 1P7
Téléphone : 514 725-7245
Site Internet : www.aqis/iqdi.qc.ca

Autisme et troubles envahissants du développement Montréal (ATEDM)

4450, rue Saint-Hubert, local 320
Montréal (Québec) H2J 3W9
Téléphone : 514 524-6114
Site Internet : www.autisme-montreal.com

Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement

65, rue Castelnau Ouest, bureau 104
Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone : 514 270-7386
Site Internet : www.autisme.qc.ca

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour les deux sous-régions, vous obtiendrez le recueil complet des organismes communautaires impliqués auprès de la clientèle ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement sur le site suivant :

Portail du centre spécialisé de transfert des connaissances concernant les personnes handicapées

Téléphone : 450 773-6800

Téléphone sans frais : 1 800 999-0404

Télécopie : 450 773-7736

Site Internet : www.handicapmonteregie.com

LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)



OÙ FAIRE GARDER VOS ENFANTS? EN MILIEU FAMILIAL? EN GARDERIE? OU EN MILIEU SCOLAIRE?

Avez-vous pensé intégrer votre enfant dans un centre de la petite enfance? Le contact avec d'autres enfants peut lui être très bénéfique. L'intégration peut commencer tôt (en bas âge si possible). L'intégration améliore les compétences sociales et accroît l'estime de soi de l'enfant présentant un retard de développement ou un trouble envahissant du développement.

Le ministère de la Famille et de l'Enfance Québec met à votre disposition l'information dont vous avez besoin pour faire un choix éclairé.

Le guide « **Choisir un service de garde** » vous propose une liste de questions et de points à observer qui vous aideront à choisir le service de garde répondant le mieux à vos besoins et à ceux de votre enfant.

Le répertoire « **Centre de la petite enfance et autres services de garde** » vous donne la liste des services de garde en milieu familial, en garderie et en milieu scolaire. Vous pouvez également y obtenir le nom des centres de la petite enfance de votre région qui accueillent les enfants présentant une déficience intellectuelle ou physique ou un trouble envahissant du développement.

Pour obtenir le guide « **Choisir un service de garde** » ou le répertoire « **Centre de la petite enfance et autres services de garde** », communiquez avec une préposée aux renseignements du ministère de la Famille et des Aînés en composant, sans frais, le 1 888 643-4721 ou à l'adresse Internet www.mfa.gouv.qc.ca

Votre enfant a des besoins particuliers tel un accompagnement? Les démarches d'intégration dans un centre de la petite enfance sont difficiles? Vous avez besoin de soutien? Communiquez avec votre CSSS.

Si vous bénéficiez déjà des services d'aide éducative à domicile des Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort, adressez-vous à l'intervenant responsable de votre enfant.

Certains services de garde peuvent accueillir des enfants jusqu'à l'âge de 13 ans (cas particuliers). Si votre enfant est plus âgé, consultez la rubrique « Répît, dépannage, gardiennage ».

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PARENTS POUR LA GARDE DE LEUR ENFANT

Les parents dont l'enfant fréquente un service de garde peuvent, à certaines conditions, bénéficier d'une aide financière pour réduire leur contribution aux frais de garde.

Actuellement, des places à 7,00 \$ par jour sont disponibles dans les centres de la petite enfance et les services de garde privés sans but lucratif. Il est aussi possible de s'entendre avec d'autres services de garde pour des places à coût minime. Il suffit de s'informer auprès des responsables de ces services pour savoir s'ils participent à ces ententes.

Les services de garde détenant un permis du ministère de la Famille et de l'Enfance ne sont pas tous admissibles aux subventions de l'état. Il convient donc de vérifier si le service choisi est admissible aux subventions.

LA GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Les commissions scolaires et les écoles sont responsables de l'organisation et de l'administration des services de garde en milieu scolaire. Actuellement, la garde en milieu scolaire est offerte au coût minimum de 7,00 \$ pour les enfants de 5 à 12 ans.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services de garde en milieu scolaire, vous pouvez vous adresser à l'école de votre enfant ou à la commission scolaire dont relève votre enfant.

LE RÉPIT, LE DÉPANNAGE ET LE GARDIENNAGE

Chaque centre de santé et de services sociaux possède des sommes d'argent mises à la disposition des parents d'enfant présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement pour leur assurer ces services. Le montant accordé est variable pour chaque famille et peut aussi varier d'un territoire de CSSS à l'autre.

RÉPIT

Vous avez besoin de prendre un moment de répit compte tenu des exigences particulières que nécessite votre enfant, mais vous n'avez pas les ressources et le financement requis. Le CSSS pourrait vous venir en aide. Le répit est un temps d'arrêt prévisible et planifié d'une durée qui peut aller d'une journée à quelques semaines.

DÉPANNAGE

Un événement grave et imprévisible survient et vous oblige à vous absenter! Le service de dépannage peut trouver quelqu'un pour vous remplacer auprès de votre fille/fils. Il est à noter que ce service est limité dans le temps : quelques jours ou exceptionnellement quelques semaines. Le CSSS pourrait vous venir en aide.

GARDIENNAGE

Vous désirez vivre des activités familiales régulières, travailler, suivre des formations ou prendre des vacances? Vous avez besoin d'une personne responsable à la maison ou d'une ressource à l'extérieur, mais vous n'avez pas les ressources financières requises! Le CSSS pourrait vous venir en aide.

Communiquer avec le CSSS de votre territoire pour obtenir l'ouverture de votre dossier. Une fois l'aide financière accordée, vous devez vous trouver un gardien.

OÙ TROUVER LES GARDIENS?

Pour la région Châteauguay-Suroît	Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu
<p>La Rescousse Téléphone : 450 692-1521</p>	<p>Association de parents en déficience intellectuelle et physique (APDIP) Téléphone : 450 347-2324</p> <p>Association locale de personnes handicapées de Chambly et la région (ALPHA) Téléphone : 450 658-9869</p>

- Amis, voisins, parents;
- Annonce dans le journal local;
- Associations étudiantes dans les polyvalentes;
- Organismes du quartier;
- Placement étudiant du cégep;
- Certains centres de bénévolat (service à domicile);
- Votre CSSS.



CLASSE RÉGULIÈRE OU CLASSE SPÉCIALE?

L'école est l'endroit où l'on apprend les rudiments de la vie en société :

- Être formé pour une vie active;
- Être outillé pour une vie autonome;
- Apprendre à être responsable;
- Acquérir des aptitudes pour établir des liens interpersonnels.

OÙ MON ENFANT PEUT-IL APPRENDRE À DEVENIR UN ADULTE RESPONSABLE ET LE PLUS AUTONOME POSSIBLE?

Avant de prendre une telle décision, informez-vous. Consultez les intervenants de Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort, ils sont en mesure d'évaluer les besoins de votre enfant et de vous supporter dans votre recherche. Contactez des parents qui ont choisi soit la classe régulière ou la classe spéciale pour leurs enfants afin d'obtenir des versions différentes et pouvoir ainsi mieux comparer. Vérifiez les programmes disponibles auprès de votre commission scolaire. Sachez que votre enfant a le droit d'être scolarisé jusqu'à l'âge de 21 ans; cependant, celui qui présente une déficience intellectuelle légère le sera jusqu'à l'âge de 18 ans.

Lors de votre prise de décision, n'oubliez pas les points suivants :

- Quels sont les besoins de mon enfant?
- Où a-t-il le plus de chance d'apprendre à vivre en société?
- Où a-t-il le plus de chance de développer son potentiel au maximum?

VOTRE ENFANT A-T-IL SON PROGRAMME D'INTERVENTION PERSONNALISÉ?

La Loi sur l'instruction publique prévoit l'établissement d'un plan d'intervention personnalisé pour chaque élève handicapé et chaque élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage scolarisé au Québec.

Le plan d'intervention personnalisé (PIP) a pour objectif de faciliter les apprentissages et l'insertion sociale des élèves handicapés. Il doit comporter des précisions sur :

- Les objectifs à court ou à moyen terme;
- Les moyens choisis pour atteindre ces objectifs;
- Les personnes qui seront responsables des interventions;
- Le calendrier des étapes de la réalisation de l'intervention et de l'évaluation des progrès de l'élève;
- La préparation de l'élève au marché du travail (plan de transition).

Consultez l'enseignant de votre enfant pour obtenir de plus amples renseignements.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

PRÉMATERNELLE 4 ANS

Les commissions scolaires suivantes offrent aux parents qui le désirent de l'enseignement préscolaire pour les élèves qui présentent des handicaps reconnus par le MELS et qui ont 4 ans avant le 1^{er} octobre de l'année de fréquentation.

- Pour le territoire de Châteauguay-Suroît :
 - Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
 - Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;
 - Commission scolaire New Frontiers;
 - Commission scolaire des Trois-Lacs;
 - Commission scolaire Lester-B.-Pearson;
 - Commission scolaire Riverside.

- Pour le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu :
 - Commission scolaire des Hautes-Rivières;
 - Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
 - Commission scolaire des Patriotes;
 - Commission scolaire Riverside.

Si le programme vous intéresse, vérifiez quand même auprès de votre commission scolaire puisque les subventions du ministère de l'Éducation peuvent varier d'une année à l'autre.

RÉPERTOIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Pour la région Châteauguay-Suroît	Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu
<p>Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 50, boulevard Taschereau La Prairie (Québec) J5R 4V3 Téléphone : 514 380-8899 Télécopieur : 514 380-8898</p>	<p>Commission scolaire des Hautes-Rivières 210, rue Notre-Dame Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3 Téléphone : 450 359-6411 Télécopieur : 450 359-4623</p>
<p>Commission scolaire des Trois-Lacs 400, avenue Saint-Charles Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6B1 Téléphone : 450 455-9311 Télécopieur : 450 455-0259</p>	<p>Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 50, boulevard Taschereau La Prairie (Québec) J5R 4V3 Téléphone : 514 380-8899 Télécopieur : 514 380-8345</p>
<p>Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands 630, rue Ellice Beauharnois (Québec) J6N 3S1 Téléphone : 450 225-2788 poste 3310 Télécopieur : 450 225-0691</p>	<p>Commission scolaire des Patriotes 1740, rue Roberval Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3 Téléphone : 450 441-2919 Télécopieur : 450 441-0838</p>
<p>Commission scolaire New Frontiers Centre administratif 214, rue McLeod Châteauguay (Québec) J6J 2H4 Téléphone : 450 691-1440 Télécopieur : 450 691-0643</p>	<p>Commission scolaire Riverside 299, boulevard Sir Wilfrid-Laurier Saint-Lambert (Québec) J4R 2V7 Téléphone : 450 672-4010 Télécopieur : 450 465-8809</p>
<p>Commission scolaire Lester-B.-Pearson 1925, av. Brookdale Dorval (Québec) H9P 2Y7 Téléphone : 514 422-3000 Télécopieur : 514 422-3016</p>	
<p>Commission scolaire Riverside 299, boulevard Sir Wilfrid-Laurier Saint-Lambert (Québec) J4R 2V7 Téléphone : 450 672-4010 Télécopieur : 450 465-8809</p>	

LE TRAVAIL



Quand on est adulte, faire comme tout le monde veut souvent dire travailler. Le travail permet à la personne de se sentir capable et utile. C'est valorisant!

Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort offrent un programme de préparation, de soutien et d'insertion à l'emploi.

LE PROGRAMME SOCIOPROFESSIONNEL

Ce programme permet une évaluation du potentiel d'intégration de la personne et lui offre le support nécessaire dans son intégration au travail en fonction de ses capacités.

Le **service d'apprentissage aux habitudes de travail** vise à préparer l'intégration de la personne, par le biais d'apprentissage d'habiletés de travail en réalisant en petits groupes des contrats de sous-traitance octroyés par des entreprises de la région. Ces groupes sont accompagnés par du personnel qui ont à développer des habiletés de travail tout en tenant compte des intérêts des personnes.

Le **plateau de travail** vise l'intégration d'un petit groupe de personnes, accompagnées d'un éducateur, dans une entreprise ou un organisme de la région.

Le **service d'intégration au marché du travail** (stage) permet à la personne d'intégrer le marché du travail de façon individuelle dans une entreprise de la région avec le support d'un agent d'intégration.

L'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Ce service encadre l'utilisateur qui exécute un travail conduisant à la production de biens ou de services. Les activités sont réalisées dans un milieu de travail régulier sous la supervision du personnel de l'entreprise et des conseillers des Services externes de main-d'œuvre (SEMO). Les usagers sont rémunérés pour les tâches réalisées.

Les Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort, de concert avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et les Services externes de main-d'œuvre Montérégie (SEMO Montérégie), favorisent le placement et le suivi au travail pour les personnes susceptibles de fournir une quantité de travail et une qualité de production satisfaisante. Il peut s'agir d'intégration au travail avec ou sans subvention dans des milieux tout à fait réguliers ou dans un centre de travail adapté (CTA).

LES SERVICES EXTERNES DE MAIN-D'ŒUVRE (SEMO)

Les SEMO ont le rôle d'intermédiaire entre les personnes et le marché du travail. Ces organismes sont spécialisés dans le placement des personnes présentant une déficience ou un TED et offrent gratuitement des services de recrutement, d'intégration ou de maintien à l'emploi. Toutefois, seules les personnes ayant des limitations fonctionnelles légères, tout en étant aptes à l'emploi, peuvent bénéficier de leurs services.

Pour avoir accès à ces services, communiquer avec les SEMO de votre secteur :

Siège social Montérégie

Services externes de main-d'œuvre
85, rue Saint-Charles Ouest, bur. 010
Longueuil (Québec) J4H 1C5
Téléphone : 450 646-1595
Téléphone sans frais : 1 800 646-6096
Courriel : semo@sdem-semo.org

Points de services :

Châteauguay : (Kateri, Candiac, Saint-Constant)	450 692-5238
Valleyfield :	450 377-2386
Vaudreuil-Dorion :	450 424-2556
Saint-Jean-sur-Richelieu :	450 348-9414

LES SERVICES RÉSIDENTIELS



La place de l'enfant est dans sa famille. S'il y a des problèmes qui empêchent la famille de subvenir aux besoins de leur enfant, et ce, malgré l'assistance des ressources disponibles, il faut alors penser à trouver une famille substitut. Par ailleurs, pour l'enfant devenu adulte, il serait préférable, pour lui, d'habiter à l'extérieur de sa famille, dans un milieu respectant son niveau d'autonomie.

Nous vous invitons à parcourir la gamme des services offerts par les SRSOR à la page 13.

VOUS DÉSIREZ UN DE CES SERVICES POUR VOTRE ENFANT?

Même si vous recevez déjà de l'assistance des Services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort, vous devez vous adresser au CSSS de votre région. Consultez la page 10 de ce guide pour toutes les coordonnées.

MILIEU DE VIE (À LA MAISON)

LE PROGRAMME DE MAINTIEN À DOMICILE

Vous pouvez obtenir des services à domicile ou une subvention pour du maintien à domicile si votre enfant a besoin d'aide physique (par exemple, pour le bain d'un enfant devenu trop lourd à porter). Vous devez également vous adresser à votre CSSS.

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DU DOMICILE

Vous pouvez obtenir une subvention pour rendre accessible et faire adapter votre domicile (maison ou logement). Vous pouvez avoir besoin d'une rampe d'accès, de faire agrandir les portes de chambres, ou d'adapter la salle de toilette. Vous devez vous adresser à votre municipalité.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le programme d'adaptation de domicile (PAD), vous pouvez vous adresser à la Société d'habitation du Québec au numéro sans frais : 1 800 463-4315 ou par courriel sur le site Internet www.shq.gouv.qc.ca

LES LOISIRS



Il est préférable de toujours considérer, en premier lieu, la possibilité d'intégrer votre enfant aux activités régulières de votre communauté. Informez-vous auprès du service des loisirs de votre communauté.

LA VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir permet la gratuité à l'accompagnateur d'une personne ayant une déficience ou un trouble envahissant du développement, lors de la visite de sites touristiques et de loisirs. Elle est destinée à des personnes âgées **de plus de 12 ans**. Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser à :

Zone loisir Montérégie

Siège social

3800, boulevard Casavant Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

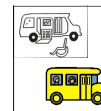
Téléphone : 450 771-0707

Site Internet : www.zlm.qc.ca

Pour obtenir une vignette autocollante à apposer sur la carte d'assurance maladie de l'utilisateur, des renseignements sont disponibles sur le site :

www.vatl-flcs.org

LE TRANSPORT ADAPTÉ



L'ÉCOLE, LES LOISIRS, LE TRAVAIL... COMMENT S'Y RENDRE?

Une nouvelle politique d'admissibilité au transport adapté est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Cette politique dit, entre autres :

« ...toute personne handicapée, quel que soit son lieu de résidence, et indépendamment du fait qu'il y ait ou non un service de transport adapté sur le territoire où elle habite, pourra présenter une demande d'admissibilité et obtenir que celle-ci soit traitée. »

Le comité d'admission, chargé d'étudier votre demande, a 45 jours pour vous transmettre sa décision par écrit. Les différents types d'admission et d'accompagnement qui sont accordés reflètent les besoins et les contraintes des personnes.

La personne doit répondre aux deux critères suivants :

- Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales;
- Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

Transport régulier avec accompagnateur

Dans les deux sous-régions, il est maintenant possible, pour une personne handicapée, d'utiliser le service de transport en commun régulier avec accompagnateur tout en ne défrayant que le coût d'un seul passager.

Si la demande d'admission est acceptée, une seule carte plastifiée sera émise, servant aux services de transport. Il y aura simplement ajout, au bas de la carte, d'une mention concernant la gratuité du passage pour l'accompagnateur.

QUI EST ADMISSIBLE?

POUR LA RÉGION SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Les personnes handicapées croyant répondre aux critères de la politique d'admissibilité au transport adapté peuvent demander le formulaire d'admissibilité en s'adressant aux endroits suivants :

- Le Regroupement des personnes handicapées région du Haut-Richelieu :
Téléphone : 450 347-6041
- Le CSSS Haut-Richelieu–Rouville (Saint-Jean-sur-Richelieu) :
Téléphone : 450 358-2572
- Le CLSC Jardin du Québec (Napierville) :
Téléphone : 450 245-3336

Le service de transport adapté offre dans plusieurs municipalités des services de transport effectués par :

Transport adapté du Haut-Richelieu

10, rue Jean-Talon
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1P2
Réservations : 450 348-3088

Pour les municipalités de :

- Saint-Jean-sur-Richelieu (secteurs Iberville, L'Acadie, Saint-Luc, Saint-Athanase)
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
- Saint-Valentin
- Mont-Saint-Grégoire
- Saint-Alexandre
- Sabrevois
- Henryville
- Saint-Sébastien
- Saint-Blaise
- Napierville
- Saint-Jacques-le-Mineur
- Lacolle
- Noyan
- Saint-Georges-de-Clarenceville
- Venise-en-Québec

Ce service est disponible, sept jours par semaine, par minibus ou taxi adapté.

Transport adapté Transbus (Saint-Chrysostome)

Réservations : 450 826-3245

Pour les municipalités de :

- Saint-Rémi
- Saint-Michel
- Saint-Édouard
- Sherrington
- Sainte-Clotilde
- Saint-Cyprien
- Saint-Bernard-de-Lacolle
- Saint-Chrysostome
- Hemmingford village
- Hemmingford canton
- Sainte-Martine
- Franklin
- Saint-Urbain
- Howick
- Très-Saint-Sacrement
- Saint-Isidore

Transbus est disponible quatre jours par semaine.

Transport adapté Handi-Bus

Réservations : 450 460-2000

Pour la région de Chambly desservant les municipalités de :

- Carignan
- Chambly
- Marieville
- Richelieu
- Rougemont
- Saint-Césaire
- Saint-Mathias
- Sainte-Angèle-de-Monnoir

POUR LA RÉGION CHÂTEAUGUAY-SUROÏT

Les personnes croyant répondre aux critères de la politique d'admissibilité au transport adapté peuvent demander le formulaire d'admissibilité en s'adressant soit au transporteur de leur région ou à l'intervenant impliqué auprès de leur fils ou de leur fille.

Le territoire est couvert par cinq compagnies de transport adapté :

Service de transport adapté aux personnes handicapées de la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Téléphone : 450 370-0155

- Coteau-du-Lac
- Coteau-Station
- Coteau-du-Landing
- Grande-Île
- Ormstown
- Sainte-Malachie d'Ormstown
- Saint-Polycarpe
- Saint-Stanislas-de-Kostka
- Saint-Timothée
- Saint-Zotique
- Salaberry-de-Valleyfield

Sur les routes du Saint-Laurent

Téléphone : 450 264-2267

- Dundee
- Elgin
- Godmanchester
- Hinchinbrooke
- Huntingdon
- Saint-Anicet
- Sainte-Barbe

TARSO

Téléphone : 450 444-2555

- Candiac
- Delson
- La Prairie
- Sainte-Catherine
- Saint-Constant
- Saint-Mathieu
- Saint-Philippe

Transport Accès

Téléphone : 450 699-1077

- Beauharnois
- Châteauguay
- Léry
- Maple Grove
- Melocheville
- Mercier

Transport Soleil

Téléphone : 450 424-0744

- Dorion
- Hudson
- Île-Perrot
- Les Cèdres
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- Pincourt
- Pointe-aux-Cascades
- Pointe Fortune
- Saint-Clet
- Saint-Lazare
- Terrasse-Vaudreuil
- Très-Saint-Rédempteur
- Vaudreuil
- Vaudreuil-sur-le-Lac

À noter : Le coût du transport peut varier selon les distances à parcourir chez certains transporteurs.

Le transport adapté est disponible pour les personnes de tout âge (0 à 110 ans). En bas de 6 ans, l'enfant doit avoir obligatoirement un accompagnateur.

CARTE QUÉBÉCOISE À L'ACCOMPAGNEMENT

Depuis le 1^{er} novembre 1997, seule la Carte québécoise à l'accompagnement est acceptée comme preuve du besoin d'accompagnement d'une personne handicapée sur tout le réseau québécois d'autobus interurbains. Cette carte permet à l'accompagnateur de voyager gratuitement.

La personne accompagnatrice doit être âgée minimalement de 14 ans et avoir la capacité de répondre aux besoins de la personne présentant une DI ou un TED.

CRITÈRES POUR LA PERSONNE PRÉSENTANT UNE DI OU UN TED :

- Être âgée de huit ans et plus;
- Avoir des limitations qui réduisent son autonomie et nécessitent un accompagnement en transport interurbain.

PROCÉDURES :

- Compléter un formulaire accompagné d'une photographie;
- Faire confirmer par un médecin les limitations et le besoin « permanent » d'être accompagné en transport interurbain;
- L'APQA (Association des propriétaires d'autobus du Québec) évaluera l'admissibilité et procédera à l'émission de la carte dans un délai de 4 semaines;
- S'il y a refus, vous pouvez faire une demande de révision dans un délai de 30 jours après la réception de la décision.

L'émission de la carte est gratuite.

Pour information, veuillez communiquer avec :

Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)

Téléphone : 514 725-7245

Télécopieur : 514 725-2796

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Téléphone sans frais : 1 888 873-3905

Télécopieur : 514 873-4299

Pour obtenir la carte, vous pouvez vous adresser à votre transporteur ou au personnel de votre terminus local. Vous pouvez aussi rejoindre l'APAQ à l'adresse suivante :

Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ)

225, boul. Charest Est, bureau 107

Québec (Québec) G1K 3G9

Téléphone : 418 522-7131, poste 34

Télécopieur : 418 522-6455

Site Internet : www.apaq.qc.ca (pour obtenir un formulaire)

VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Si votre enfant a une déficience physique, vous pouvez contacter la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour obtenir une vignette permettant de stationner aux endroits identifiés.

Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Téléphone : 514 873-7620

Téléphone sans frais : 1 800 361-7620

Site Internet : www.saaq.gouv.qc.ca

ADAPTATION DU VÉHICULE

La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) accorde des subventions pour l'adaptation d'un véhicule, soit en tant que passager ou conducteur.

Un délai d'attente de 2 à 4 mois est à prévoir (toujours consulter la SAAQ avant d'acheter un véhicule, certains véhicules ne pouvant être adaptés).

Pour obtenir cette subvention, adressez-vous à la :

Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)

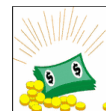
Téléphone sans frais : 1 800 525-7719

Télécopieur : 418 643-3346

Site Internet : www.saaq.gouv.qc.ca

Note : Pour adapter un véhicule appartenant à une famille d'accueil, la SAAQ exige une lettre des parents naturels leur confirmant la durée de la présence de leur enfant dans cette ressource.

LE SOUTIEN FINANCIER



Le soutien financier pour les parents d'un enfant présentant une DI ou un TED est essentiel puisqu'il permet d'alléger les coûts supplémentaires engendrés par une déficience. Vous trouverez donc un certain nombre de mesures d'aide financière telles qu'allocation supplémentaire, subvention et déduction d'impôt. Pour y avoir accès, il faut répondre à différents critères et se conformer à certaines exigences. Renseignez-vous auprès d'un intervenant de votre CSSS.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Les familles à faible revenu qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans peuvent recevoir une allocation familiale. Quels que soient leurs revenus, les familles ayant un enfant handicapé peuvent demander un supplément pour enfant handicapé. Vous devez vous adresser à :

Régie des rentes du Québec

Téléphone : 514 864-3873

Téléphone sans frais : 1 800 667-9625

LES DÉDUCTIONS FISCALES

Vous pouvez obtenir des déductions fiscales pour enfant handicapé à charge ou pour personne handicapée au provincial et au fédéral. Demandez les formulaires et brochures explicatives à :

Revenu Québec

« Les personnes handicapées et la fiscalité » (IN-133)

Téléphone : 514 864-6299

Site Internet : www.revenu.gouv.qc.ca

Revenu Canada

« Renseignements concernant les personnes handicapées » (RC4064)

Téléphone sans frais : 1 800 959-3376

Site Internet : www.ccr-aadrc.gc.ca/handicape

LE PROGRAMME SÉCURITÉ À L'EMPLOI (AIDE SOCIALE)

Lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans, vous n'avez plus droit à l'allocation familiale. Il peut être éligible au programme de sécurité à l'emploi. Vous devez vous adresser au Centre local d'emploi de votre secteur.

Site Internet : www.mess.gouv.qc.ca

Pour la région Châteauguay-Suroît	Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu
Centre local d'emploi de Châteauguay Téléphone : 450 691-6020 Téléphone sans frais : 1 800 465-0286	Centre local d'emploi du Haut-Richelieu Téléphone : 450 348-9294 Téléphone sans frais : 1 800 567-3627
Centre local d'emploi du Haut-Saint-Laurent Téléphone : 450 264-5323 Téléphone sans frais : 1 800 567-0220	Centre local d'emploi de Saint-Rémi Téléphone : 450 454-4054 Téléphone sans frais : 1 800 792-9616
Centre local d'emploi de Saint-Constant Téléphone : 450 635-6221 Téléphone sans frais : 1 866 225-4097	Centre local d'emploi de la Vallée du Richelieu Téléphone : 450 467-9400 Téléphone sans frais : 1 877 856-1966
Centre local d'emploi de Valleyfield Téléphone : 450 370-3027 Téléphone sans frais : 1 800 567-1029	Centre local d'emploi de Brome-Missisquoi Téléphone : 450 263-1515 Téléphone sans frais : 1 800 463-0230
Centre local d'emploi de Vaudreuil-Soulanges Téléphone : 450 455-5666 Téléphone sans frais : 1 800 463-2325	

Site Internet : www.emploi.quebec.net

PRESTATIONS DE COMPASSION DE L'ASSURANCE-EMPLOI

À compter du 4 janvier 2004, la prestation de compassion que prévoit le régime d'assurance-emploi sera offerte pour une durée maximale de six semaines aux travailleurs admissibles à l'assurance-emploi qui doivent s'absenter du travail pour prodiguer des soins à un enfant, à un parent, un conjoint ou à un conjoint de fait qui a un grave problème médical et qui risque fortement de mourir. Les six semaines de prestations de compassion peuvent être prises au cours d'une période de 26 semaines.

ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES

Vous pouvez obtenir une subvention pour des équipements spécialisés et des fournitures médicales (pour compenser, par exemple, le coût des couches de votre enfant de plus de trois ans). Vous devez faire une demande à votre CSSS ou au Centre local d'emploi si vous ou votre enfant êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi.

FRAIS DE TRANSPORT

Vous pouvez faire défrayer vos frais de transport et de stationnement si votre enfant a besoin fréquemment de traitements médicaux ou de réadaptation, et ce, sur une base régulière, dans un centre de réadaptation ou un centre hospitalier. Faites votre demande au CSSS Champlain :

Téléphone : 450 462-5182

Télécopieur : 450 445-6757

Certains usagers fréquentant le centre d'activités de jour pourraient être admissibles à un remboursement des frais de transport par le Centre local d'emploi. Vérifier auprès de votre intervenant.

ADAPTATION DU VÉHICULE

Voir « Le transport adapté » page 37.

ADAPTATION DU DOMICILE

Voir « Les services résidentiels » page 35.

LES AUTRES ORGANISMES

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ)

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental créé par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Sa mission est :

- De veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées;
- D'informer et de conseiller les personnes handicapées;
- De promouvoir leurs centres d'intérêt;
- De favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le bureau de l'OPHQ dans votre région :

Office des personnes handicapées du Québec

Téléphone sans frais : 1 800 567-1465

Télécopieur : 514 873-4299

Site Internet : www.ophq.gouv.qc.ca

LE CENTRE MONTÉRÉGIE DE RÉADAPTATION (CMR)

Le centre dispense des services d'adaptation/réadaptation et d'intégration sociale aux enfants âgés de 0 à 18 ans qui présentent une déficience soit motrice, auditive ou du langage, associée ou non à une déficience intellectuelle.

Depuis juin 1997, suite à une entente avec la Société d'assurance automobile du Québec, le centre offre des services de réadaptation à domicile auprès de la clientèle présentant des séquelles suite à un accident de la route.

Pour inscrire votre enfant à ces services, communiquez avec :

Siège social du Centre montérégien de réadaptation

Téléphone : 450 676-7447

Téléphone sans frais : 1 800 667-4369

Télécopieur : 450 676-0047

Site Internet : www.cmrmonteregie.ca

LE CURATEUR PUBLIC

Les régimes de protection du majeur sont établis dans l'intérêt de la personne et sont destinés à assurer sa protection, l'administration de son patrimoine et, en général, l'exercice de ses droits civils.

Le législateur a prévu trois régimes de protection :

- Conseiller au majeur;
- Tutelle au majeur;
- Curatelle au majeur.

L'ouverture d'un régime de protection au majeur est justifiée lorsque :

- Le majeur est inapte à prendre soin de lui-même et à administrer ses biens;
- Le majeur a besoin de représentation dans l'exercice de ses droits civils parce qu'il est isolé⁽¹⁾.

Il y a des frais liés à l'ouverture d'un régime de protection. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre notaire ou le bureau du Curateur public de votre territoire (possibilité d'avoir du soutien de l'Aide juridique).

Curateur public

Téléphone sans frais : 1 877 663-8174

Télécopieur : 450 928-8850

Site Internet : www.curateur.gouv.qc.ca

(1) Le majeur est considéré isolé lorsque la famille est inconnue et qu'il n'y a personne qui lui démontre un intérêt particulier ou lorsqu'aucun membre de sa famille n'est disposé à lui assurer l'assistance ou la représentation qui pourrait lui être nécessaire.

SANTÉ PHYSIQUE

LES SERVICES DENTAIRES SPÉCIALISÉS

Si vous n'avez pas accès à votre dentiste habituel, vous pouvez obtenir des services de dentistes sensibilisés aux personnes handicapées :

SOS dentiste

Téléphone : 514 990-0911 (service à domicile)

Hôpital du Suroît

Cet hôpital met à la disposition d'un dentiste de la région une salle d'opération pour offrir des soins dentaires aux personnes nécessitant une anesthésie.

Téléphone : 450 371-9920

Centre de réadaptation Marie-Enfant

Téléphone : 514 374-1710, poste 8037

Hôpital Sainte-Justine

Téléphone : 514 345-4669

Hôpital de Montréal pour enfants

Téléphone : 514 412-4400

Pour obtenir des services aux deux endroits suivants, appelez au printemps pour un rendez-vous durant l'été :

Université McGill

Téléphone : 514 934-8441

Université de Montréal

Téléphone : 514 343-6111, poste 13388

ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ

Si votre enfant a une déficience motrice, vous pouvez emprunter des équipements spécialisés à court terme auprès de certains CSSS. Informez-vous auprès de votre CSSS de votre territoire.

Aussi, certaines pharmacies offrent le service de location d'appareils orthopédiques. Vous pouvez consulter les pages jaunes de votre bottin local.

Plus précisément dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu vous pouvez faire appel aux deux organismes suivants :

Atelier I-Roul

Téléphone : 450 347-5544

Téléphone sans frais : 1 866 347-5544

Site Internet : www.i-roul.com

Oxybec Médical

Téléphone : 450 349-1128

LES FONDATIONS

FONDATION DES RESSOURCES ALTERNATIVES SALABERRY INC.

(pour la région Châteauguay-Suroît)

La Fondation a pour mission de favoriser l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et de maintenir leur présence dans la communauté.

La fondation tente de répondre aux besoins de ces personnes en leur offrant soutien et accompagnement. De plus, elle encourage les efforts et les initiatives des familles et des organismes de sa région en leur offrant un soutien financier.

Qui a droit à ce soutien?

Toute personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, sa famille ainsi que les organismes impliqués auprès de celles-ci, habitant sur le territoire couvert par les SRSOR.

Pour plus de renseignements : **450 692-1010, poste 359**

FONDATION LE RENFORT GRANDE LIGNE

(Pour la région Saint-Jean-sur-Richelieu)

Depuis 1985, Fondation Le Renfort Grande Ligne contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes présentant une déficience intellectuelle ou ayant un trouble envahissant du développement, dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Réunir les individus intéressés par l'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Informer et sensibiliser la population face aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement;
- Favoriser et encourager la participation de tous les milieux de la région et de toute la population aux activités de financement afin d'amasser des fonds nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des personnes.

Pour plus de renseignements : **450 348-6121, poste 2201**

BIBLIOGRAPHIE

L'accompagnateur, guide de ressources et de services pour la personne handicapée et ceux et celles qui l'accompagnent dans sa démarche d'intégration sociale, Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées (région 04 Nord).

Le petit livre des parents, ressource à l'intention des parents qui viennent d'apprendre que leur enfant présente une déficience intellectuelle, Institut Roehrer.

L'intégration scolaire en classes régulières des élèves présentant une déficience intellectuelle, position officielle de l'Association du Québec pour l'intégration sociale, mars 1995.

Intégration socioprofessionnelle des personnes présentant une déficience intellectuelle, position officielle de l'Association du Québec pour l'intégration sociale, mars 1995.

L'Indice, produit par les Associations régionales de loisirs pour personnes handicapées en Montérégie, 1995.

Une nouvelle politique d'admissibilité au transport adapté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1994, le saviez-vous?, Ministère des Transports du Québec.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE À CONSULTER :

Le guide des besoins en soutien à la famille
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
Téléphone sans frais : 1 888 873-3905
Télécopieur : 514 873-4299
Site Internet : www.ophq.gouv.qc.ca

Guide-info parents, livres, Hôpital Sainte-Justine (19,95 \$)
Publications Sainte-Justine
Téléphone : 514 345-4931, poste 4671
Site Internet : www.hsj.qc.ca/CISE/

